

RADIATION DU CADRE

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DES GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

DU 30 DECEMBRE 1993

DECRET N° 93-713 /MPRA DGFP DGCA SAV
portant promotion au titre de l'année
1993 des Inspectrices du Précoleire des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des services sociaux (Enseignement) en
tête : POUMGUI née SOLOKO (Néloné)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;

Vu la loi n° 021/90 du 14 Novembre 1990, portant refonte du
statut général de la Fonction Publique ;

D.G.J.

Vu le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 62/130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/190/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la ca-
tégorie A, hiérarchie I ;

Vu le décret n° 64/165 du 22 Mai 1964, fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement ;

Vu le décret n° 65/170/FP-Du du 25 Juin 1965, réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/190/FP du 5 Juillet 1962,
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

D.G.C.P.

Vu le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 ant orga-
nisation des intérimaires des Ministres ;

Vu le décret n° 85/250 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et ré-
visions des situations administratives des agents de l'Etat ;

Vu le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant
déclassement des effets financiers des avancements et des révisions des
situations administratives ;

Vu l'arrêté n° 2067/FP du 21 Juin 1988, fixant le règlement
sur le solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 93-712 /MPRA DGFP DGCA SAV du 30 Décembre 1993
portant inscription au tableau d'avancement
Inspectrices du Précoleire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des services sociaux (Enseignement) en tête : POUMGUI née SOLOKO
Néloné ;

(/ E C R E T :

.../...

NH

ARTICLE 1er : Sont promues au 4^e échelon de leur grade indice 1110 au titre de l'année 1988, les Inspectrices du Préscolaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) dont les noms suivent, Acc = Néant.

- OK*
- FOUNGUI née SOMBOKO (Hélène) P/C du 20 Octobre 1988 B/ville
 - OKOMBI-YOKA née NIELENGA (Jeanne) P/C du 13 Avril 1988 B/ville

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. */z*

Brazzaville, le 30 Décembre 1993

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVE,

Akofo
Jean Prosper K O Y O.-

[Signature]
Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

(-) COPIES :

- JORC	1
DGFP.DGCA	3
- D. G. B.	3
- D.G.C.F.	3
- MEN.CAB	1
- DGA3	1
- DPAA.SP	1
- DGFP.BST	2
- DOSSIERS.	2
- SGG.BC	3
- INTERESSEES	2.-

X